



Durée de la formation ?

1 jour – soit 7 heures.

À qui s'adresse cette formation ?

Aux dirigeants et administrateurs des institutions de prévoyance et des mutuelles, aux cadres et collaborateurs des directions financières, techniques, comptables, juridiques des institutions de prévoyance et des mutuelles, des sociétés de réassurance, de l'audit et du conseil.

Pour obtenir quoi ?

Faire le point sur l'entrée en fiscalité, la liasse fiscale, les prochaines échéances et les conséquences.

Quels objectifs pédagogiques ?

Découvrir les adaptations du droit fiscal aux organismes d'assurance non capitalistiques

Maîtriser les spécificités fiscales des activités d'assurance et de prévoyance

Acquérir des réflexes techniques à partir de l'étude des principes et d'illustrations.

Quelles méthodes mobilisées ?

Les apports théoriques sont complétés par des illustrations tirées de l'expérience réelle du formateur et par les échanges et retours d'expérience des participants.

Quels sont les prérequis ?

Aucun.

Quelles modalités d'évaluation ?

Une évaluation des acquis des objectifs sera réalisée durant la formation.

Qui anime cette formation ?

Jean VINCENSINI,

Avocat et expert fiscal, il a exercé au sein de grands cabinets d'avocat tels que KPMG, PwC, Mazars et est également intervenant auprès d'acteurs de la protection sociale et d'organismes paritaires.



La formation en pratique...

Quand et où ?

18 septembre 2024

9 h 00 - 12 h 30 et 14 h 00 - 17 h 30
Caritat, Paris 8^e

Combien ça coûte ?

1 350 € HT + TVA 20 %, soit 1 620 € TTC.
Les frais de participation couvrent la journée de formation, la documentation complète, le déjeuner et les pauses café.

Cette formation est proposée en partenariat avec



Janvier 2024

SIRET 477 962 690 00020

Qu'allez-vous apprendre ?

Spécificité fiscale des I.P et mutuelles

- Distinction fiscale entre activités d'assurances et autres activités non commerciales
- Impact des sectorisations d'activités

Imposition à l'IS et impact du bilan d'entrée en fiscalité

- Fonctionnement général de l'impôt sur les sociétés
 - Référentiel comptable utilisé (comptes statutaires vs comptes combinés)
 - Grand principes de droit fiscal (territorialité, acte anormal de gestion, abus de droit)
- Imposition des revenus
 - Revenus opérationnels (primes / cotisations)
 - Revenus financiers (placements)
 - Revenus exceptionnels (plus-values)
- Déductibilité des charges
 - Charges de droit commun
 - Provisions
 - Droit commun
 - Provisions techniques
 - Charges financières
- Imposition du résultat fiscal
 - Attributs fiscaux et bases taxables
 - Déficit fiscal reportable
 - Crédits d'impôt (CICE, CIR, Mécénat, crédits d'impôt étrangers)
 - Taux
 - Taux de droit commun
 - Taux réduits
- Intégration fiscale « mutualiste »
 - Intérêt
 - Conditions

Autres impôts et taxes spécifiques aux activités d'assurance et de prévoyance

- Taxe sur les excédents de provision (Principe / taux / bases / impact du bilan d'entrée en fiscalité)
- Taxe sur les conventions d'assurance (Principe / taux / bases)

Autres impôts et taxes significatifs

- TVA / taxe sur les salaires
- CET (CVAE et CFE)
- Rappel des autres impôts (taxe d'apprentissage)

Contrôle fiscal

- Règles de prescription
- Nouvelles modalités de contrôle (FEC et CFCI)
- Sanctions

01 44 51 04 00
info@caritat.fr

Qu'en disent les stagiaires ?

« Bonne pédagogie. »

PC, Gestionnaire comptable – UNION MUTUALITÉ SOLIDARITÉ

« Très bien. Bon support avec explicatif et exemples chiffrés. »

SML, Responsable du département juridique – B2V GESTION

« Formation dynamique, animateur passionné. »

AT, Responsable du contrôle comptable et budgétaire – CAPSSA

24 rue Tronchet - 75008 Paris

Tél. : 01 44 51 04 00

www.caritat.fr